

Sud Loire
Beaujolais
Nord-Isère
La Dombes
Ouest Lyonnais
Rives du Rhône
Val de Saône-Dombes
Boucle du Rhône en Dauphiné
Agglomération Lyonnaise
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
Roannais



Livret métropolitain inter-Scot - 2007

Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

*e*spaces *n*aturels & *a*gricoles



En juillet 2006, les présidents des Scot de l'aire métropolitaine ont reconnu le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement durable du territoire métropolitain au travers de leur adhésion au Chapitre commun des Scot.

Ce document fondateur rend compte d'une vision partagée de l'évolution du territoire métropolitain. Cette vision se décline en six grands objectifs à poursuivre dans les orientations d'aménagement des Scot :

- **une métropole accueillante,**
- **une attractivité métropolitaine fondée sur un développement cohérent du réseau ferroviaire et de l'habitat,**
- **une métropole nature qui protège et valorise son environnement,**
- **une attractivité économique conçue sur la complémentarité,**
- **une métropole ouverte sur les espaces régionaux, ses voies naturelles et sur le reste du monde,**
- **une inscription dans une gouvernance métropolitaine renforcée.**

La métropole lyonnaise est reconnue pour la richesse de ses paysages, de ses terroirs et de ses milieux naturels. Cette profusion est à la fois synonyme de développement (triple attractivité économique, résidentielle et touristique) et de fragilité (pression urbaine accrue).

Les élus métropolitains font tous le constat de cette ambivalence sur leur territoire. Au-delà des spécificités locales, ce sont bien les mêmes évolutions qui menacent les équilibres agricoles et naturels de leur territoire.

Cette réalité a conduit les élus des 10 syndicats mixtes de Scot de la métropole lyonnaise* à construire ensemble une lecture partagée des espaces à enjeux et à identifier des orientations et des outils adaptés à leur préservation et à leur valorisation.

L'objet de ce document est de livrer les fruits de cette réflexion. Issu d'échanges entre les syndicats mixtes porteurs de Scot, il réaffirme les objectifs communs tout en permettant de dépasser les effets de limites liés à la conduite d'exercices de planification à des échelles restreintes. C'est une étape fondamentale vers la constitution d'une Métropole « Nature ».

* La démarche inter-Scot compte à ce jour 11 Scot, avec l'adhésion du Roannais. Cependant, ce Scot n'était pas encore constitué au démarrage de ce livret.

Le territoire de l'inter-Scot s'inscrit dans une géographie riche et contrastée, constitutive de l'identité locale, mais aussi métropolitaine. Il est marqué par des reliefs modestes annonçant le Massif central et les Alpes ainsi que par les grandes vallées fluviales du Rhône, de la Saône et de la Loire.

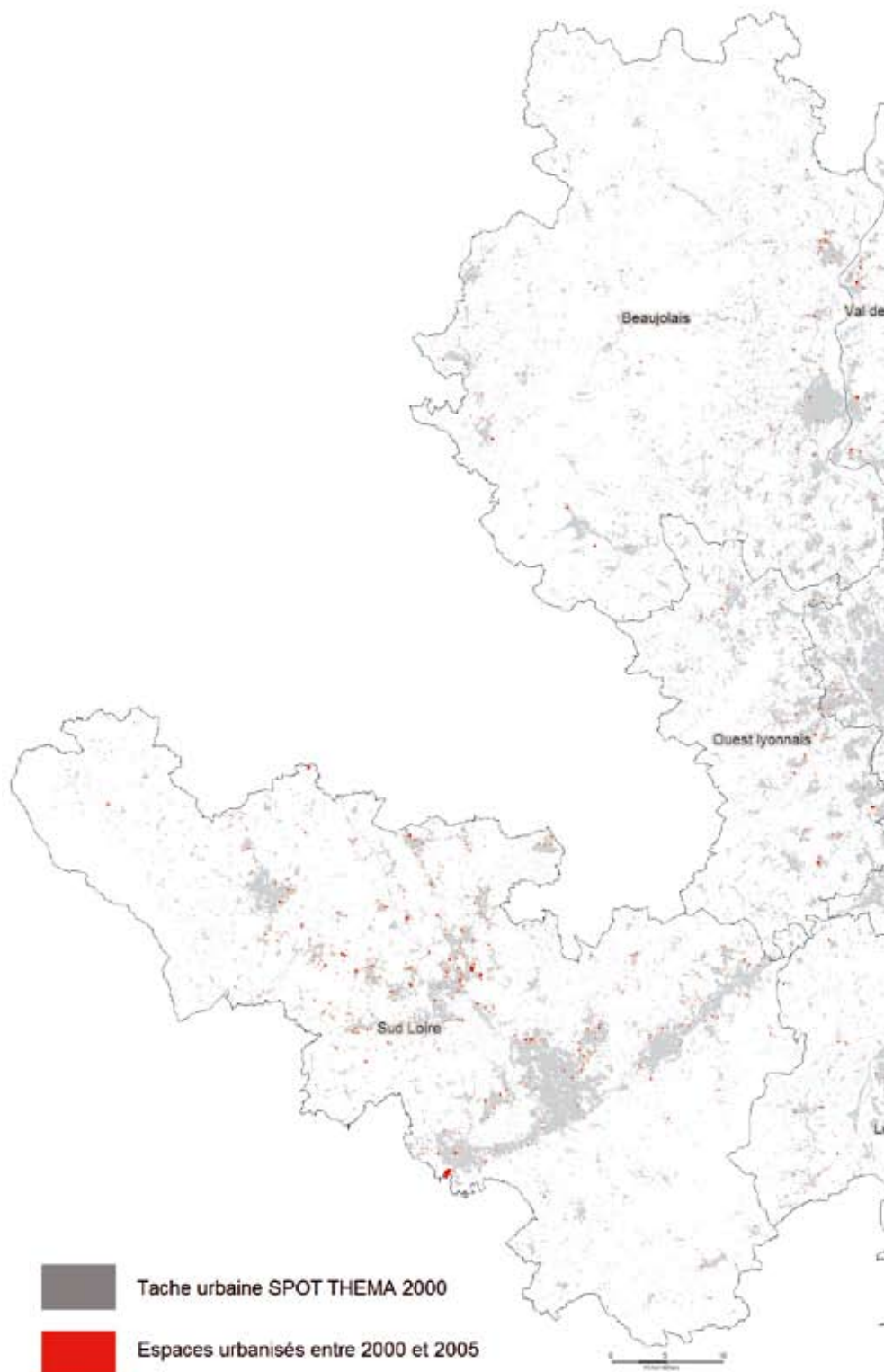
Très attractif, l'espace métropolitain est travaillé par des dynamiques de fond, dont certaines menacent les équilibres fragiles de fonctionnement des espaces naturels. Les Scot métropolitains relèvent tout particulièrement les enjeux liés à l'artificialisation croissante des sols, à la mise en valeur de la nature ordinaire, du cadre de vie, au recul de l'agriculture ou encore à la détérioration de la qualité de l'eau.

Ralentir l'artificialisation des sols

Le développement métropolitain s'est traduit, ces 20 dernières années, par une extension significative du front urbain et par un mitage croissant des espaces naturels et agricoles. Si le territoire métropolitain est encore à 85% à dominante naturelle et agricole, son rythme d'artificialisation est élevé. Ainsi, entre 2000 et 2005, ce sont 5 000 hectares de surfaces agricoles et naturelles qui ont été cédés à l'urbanisation, soit près de deux fois la surface de Miribel Jonage.

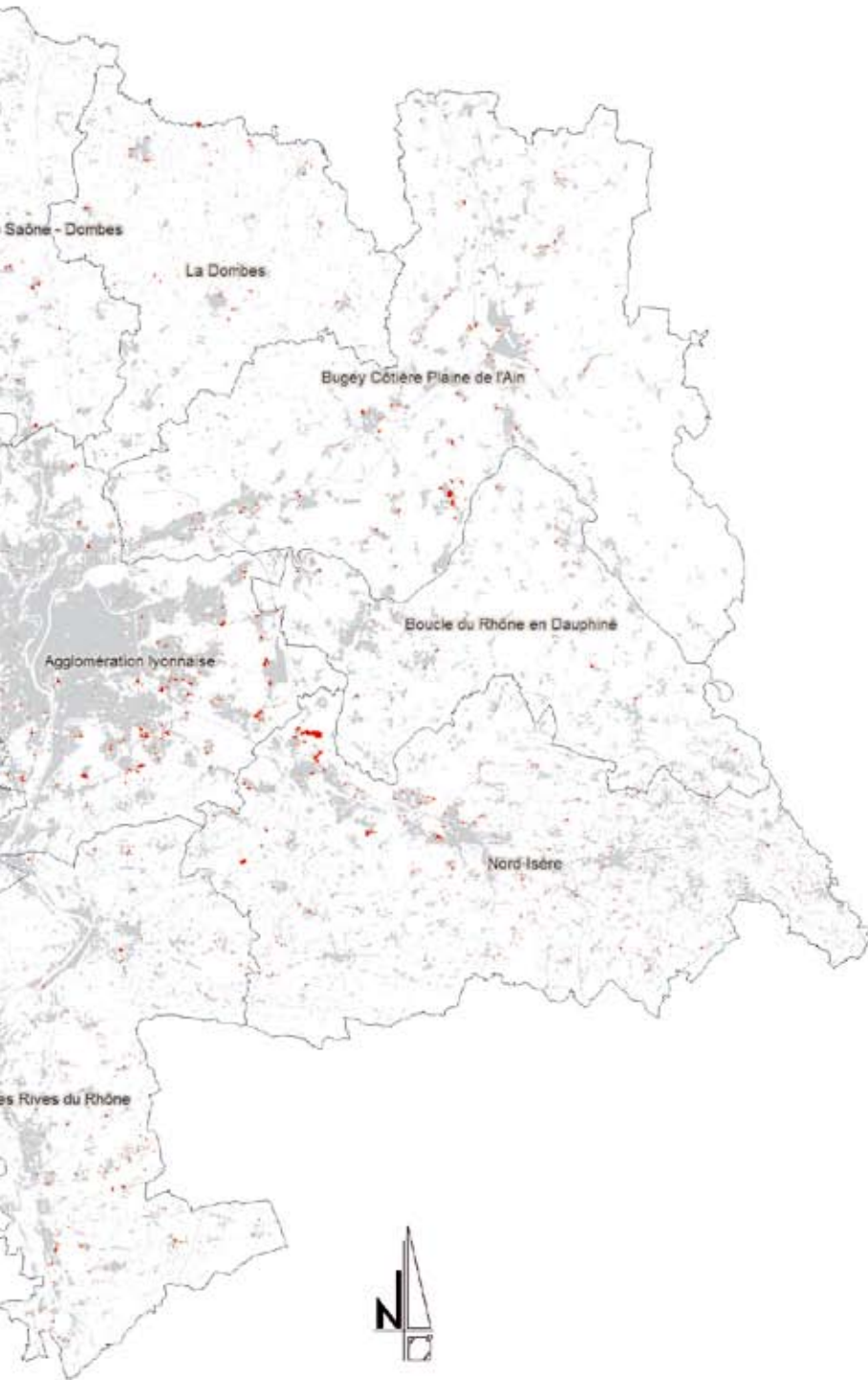
Cette avancée de l'artificialisation, qui concerne tous les territoires métropolitains, pose la question de la préservation collective de ces espaces et des dispositifs à mettre en œuvre. Les Scot, outils de régulation des dynamiques territoriales, doivent permettre de réduire, voire de compenser les effets de ce développement.

«L'enveloppe urbaine» actuelle et les espaces artificialisés supplémentaires entre 2000 et 2005

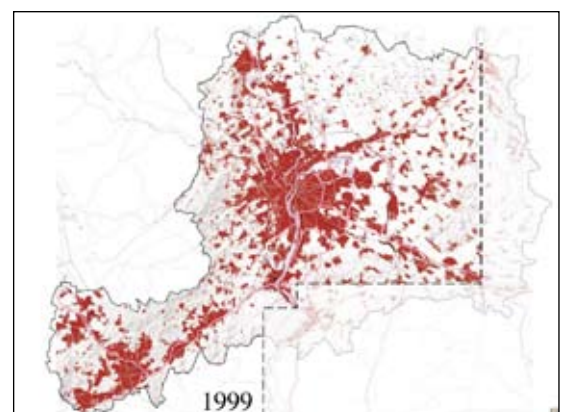
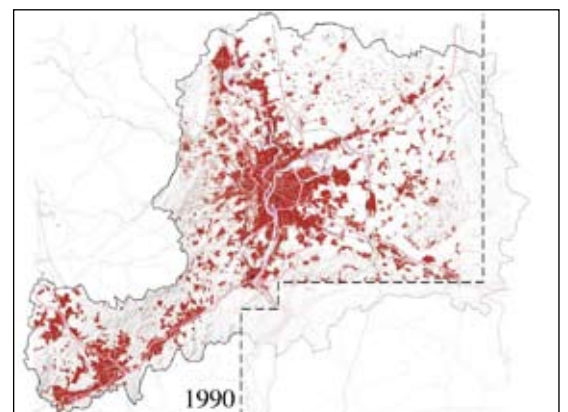
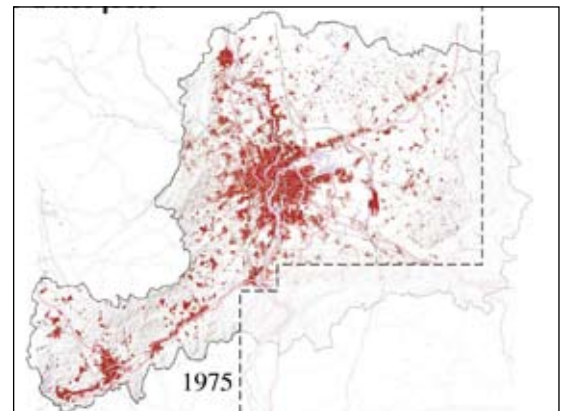
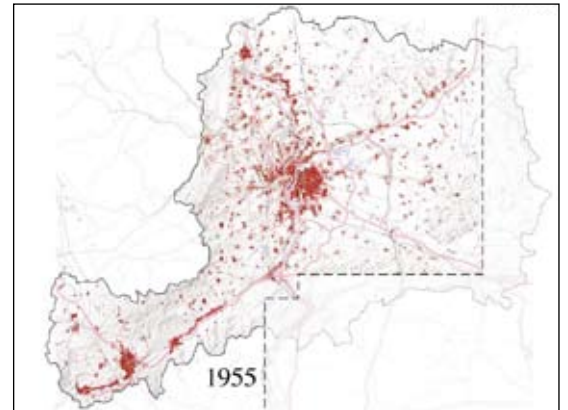


Sources :
SPOT THEMA - SPOT IMAGE - 2000 et
BD CARTO - IGN - 2003
Agence d'urbanisme pour le développement

**La croissance urbaine
sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise
des années 1950 à nos jours**



2005 (niveau 2)
ent de l'agglomération lyonnaise.



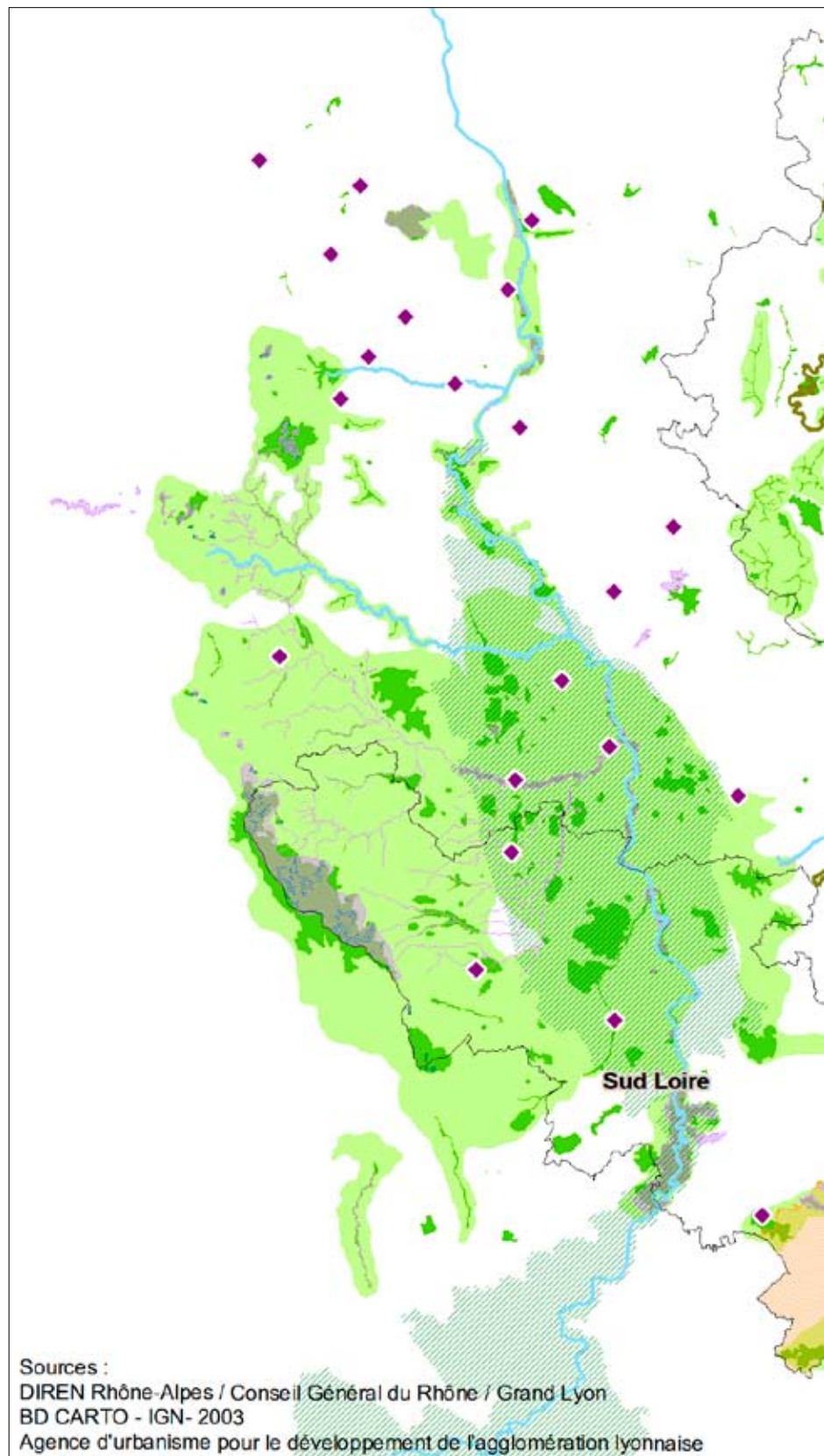
Renforcer la protection et la mise en valeur des espaces naturels

Le patrimoine naturel métropolitain est exceptionnel. Il est constitué d'espaces très divers par leur taille, leurs caractéristiques naturelles, biologiques, faunistiques, floristiques et géographiques.

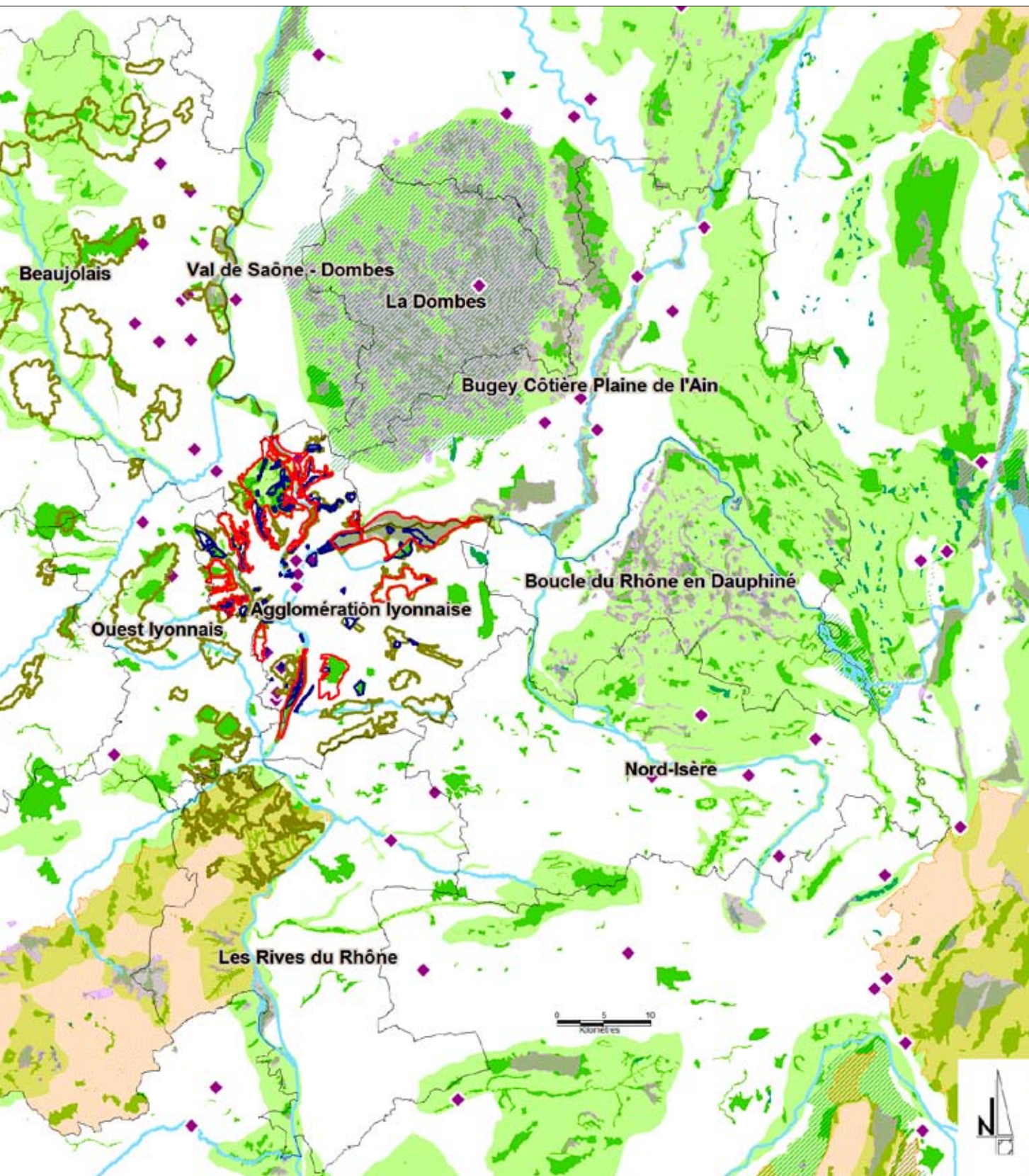
Ce patrimoine bénéficie de mesures de protection et de gestion diverses, plus ou moins strictes : zones Natura 2000, inventaires écologiques nationaux et locaux, parcs naturels régionaux... Si ces dispositifs constituent un socle de protection des espaces fragiles, ils ne représentent néanmoins que le quart des espaces naturels et agricoles métropolitains. C'est insuffisant au regard des pressions urbaines fortes que connaît la métropole lyonnaise.

Par ailleurs, les périmètres résultant de ces mesures de protection dessinent les contours d'une armature verte métropolitaine incomplète et discontinue. Les Scot doivent assurer, ensemble une hiérarchisation des enjeux et des moyens de protection permettant de compléter ces périmètres sur les espaces les plus riches et les plus sensibles. Ils doivent également révéler une nature « banale » qui représente l'essentiel du cadre de vie des zones les plus habitées du territoire et lie les espaces naturels exceptionnels.

Ensemble des richesses écologiques inventoriées, des périmètres de protection et de gestion de la nature



- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2
- ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)
- TOURBIÈRES
- ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)
- ◆ JARDINS REMARQUABLES (INVENTAIRE RÉGIONAL DES JARDINS)
- SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE (GRAND LYON)
- PARC NATUREL RÉGIONAL
- SITES NATURA 2000
- "PROJETS NATURE" DU GRAND LYON

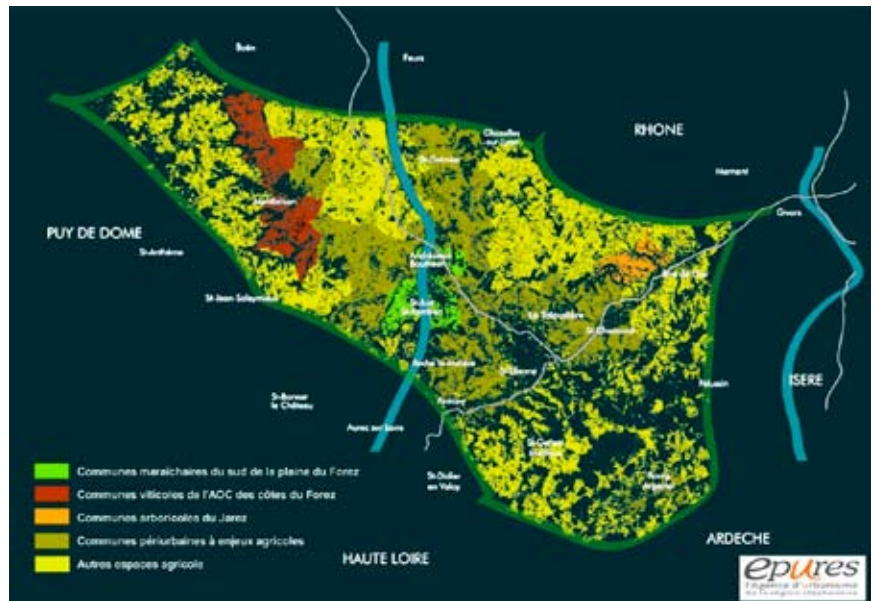


Préserver l'agriculture périurbaine et les terroirs

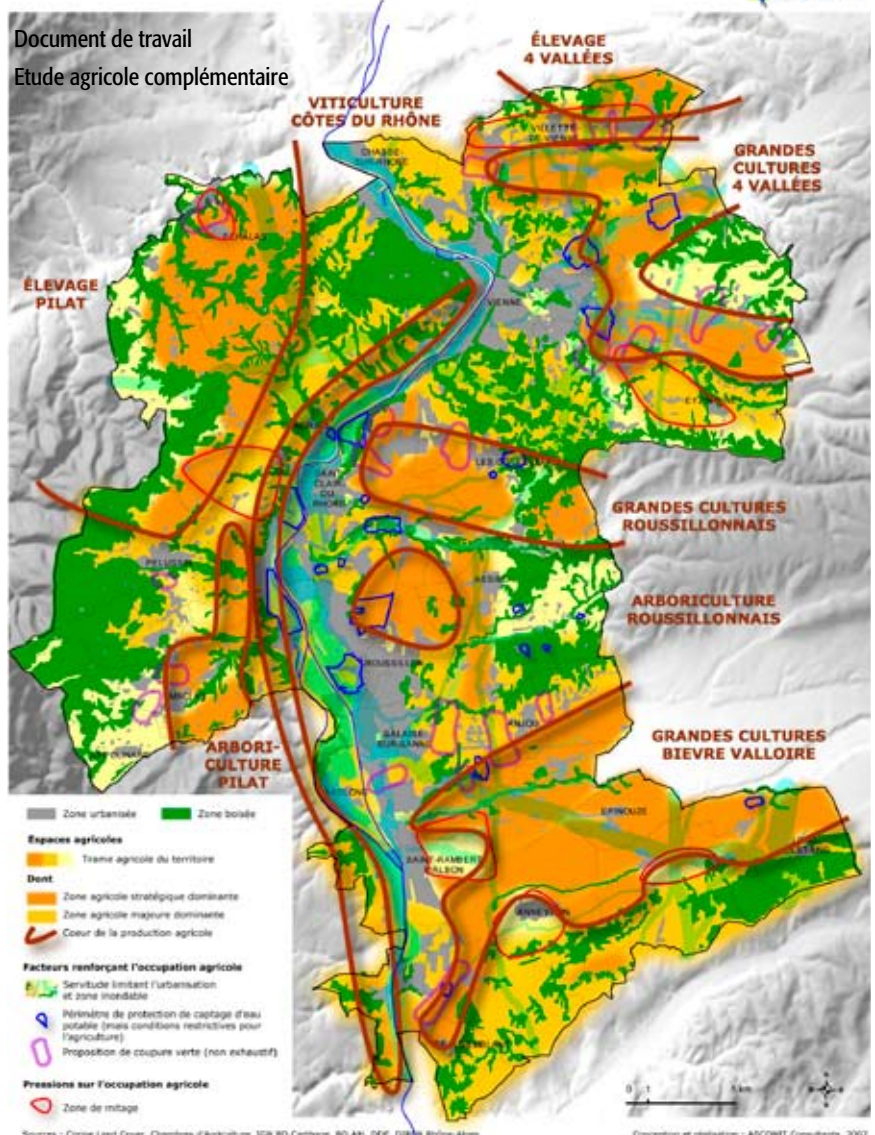
En 2005, plus de la moitié de l'espace métropolitain est encore occupée par l'agriculture. L'activité agricole modèle l'espace métropolitain et assure la base économique de nombreux territoires ruraux. Ces terroirs, dont les productions AOC ont une renommée nationale, voire internationale, couvrent de vastes territoires, aux portes de la métropole.

Or les surfaces agricoles reculent dans tous les Scot, plus particulièrement en lisière des agglomérations. Elles souffrent également du phénomène de mitage résidentiel et économique, qui menace l'équilibre des exploitations agricoles.

Sa fonction nourricière et sa contribution au cadre de vie, à la qualité des paysages font du maintien de l'agriculture un des enjeux majeurs des Scot. Les espaces agricoles nécessitent une préservation réaffirmée, notamment en termes de maîtrise des projets d'infrastructure et de mitage par l'urbanisation.



Rives du Rhône, enjeux des espaces agricoles



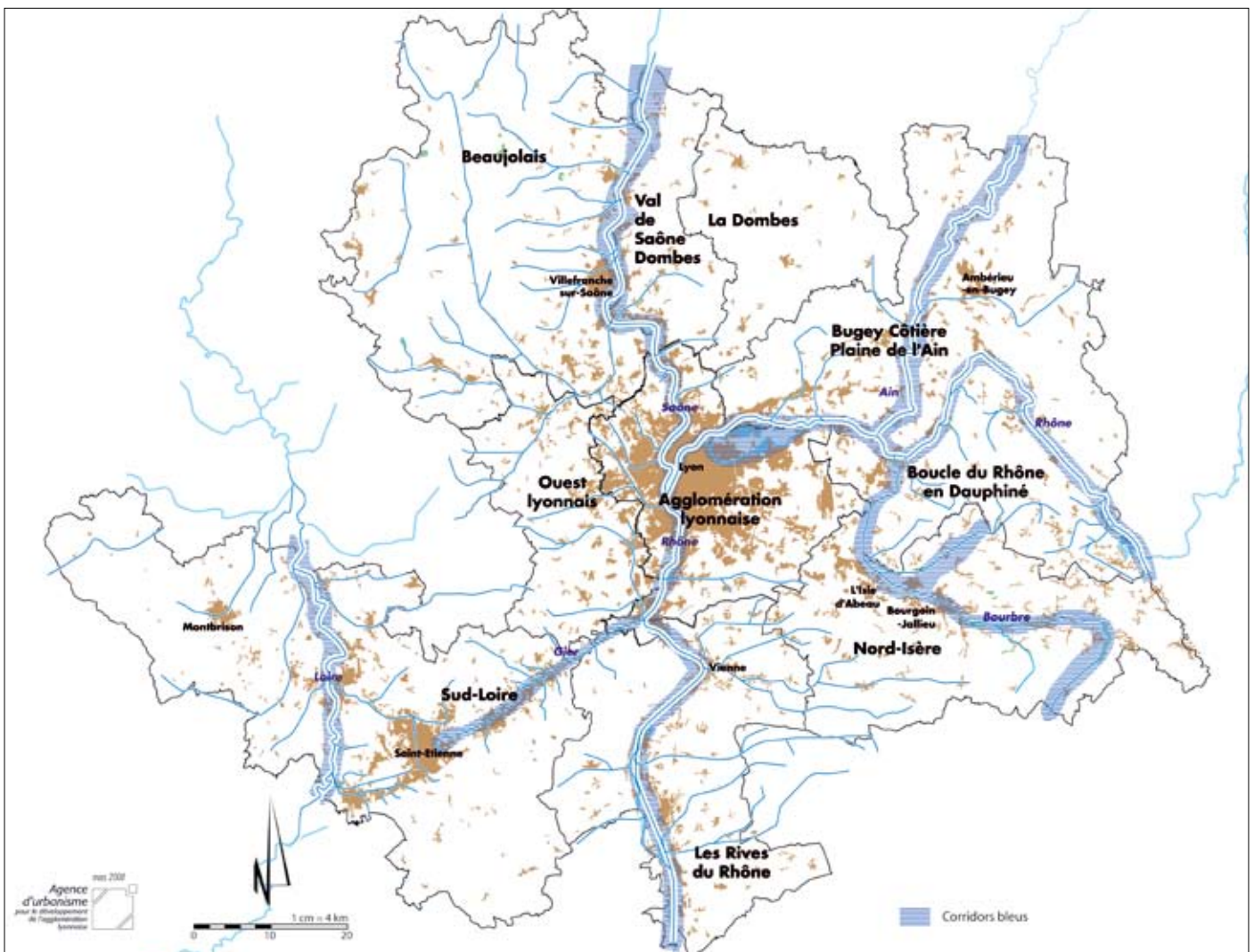
Améliorer la qualité de la ressource en eau



Les surfaces en eau couvrent moins de 2% du territoire métropolitain. Elles sont essentielles au maintien des équilibres fondamentaux de l'aire métropolitaine. En effet, la ressource en eau contribue, tant en termes qualitatif que quantitatif, à la biodiversité et à la sécurité sanitaire de la métropole. L'eau représente également un trait d'union entre les territoires métropolitains structurés par trois fleuves qui les unissent physiquement et les ouvrent sur l'extérieur.

Mais voilà, cette ressource stratégique a été malmenée par le développement urbain et économique. Sa dimension métropolitaine voire régionale exige des Scot qu'ils relèvent ensemble les défis de sa restauration et de sa préservation.

Le chevelu des fleuves et rivières de l'inter-Scot



Une longue tradition du dessin de planification des grands espaces naturels métropolitains

Depuis les années 1960, la planification « verte » de l'aire métropolitaine connaît une grande continuité et une grande stabilité conceptuelle.

Le relief et la qualité des grands sites de nature s'imposent d'eux-mêmes à la structuration du modèle de développement urbain. Le Plan directeur du groupement d'urbanisme de 1962 entend prendre en compte notamment « la topographie des sites naturels et paysager ».

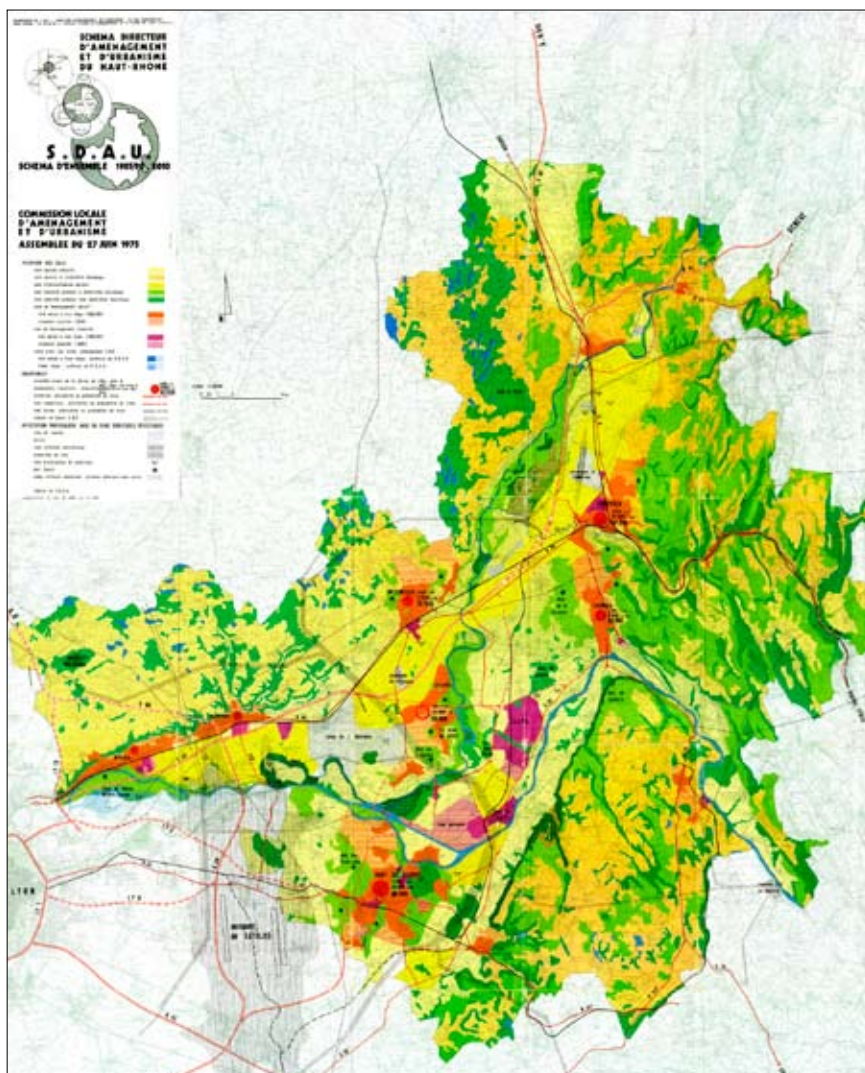
En 1971, l'Oream, premier schéma de planification métropolitain porté par l'Etat, préfigure l'inscription des grandes lignes de l'armature verte d'aujourd'hui... Il définit des espaces libres « calibrés » affectés à des fonctions précises, de vastes espaces dédiés au loisir et une agriculture périurbaine compétitive, à haute valeur ajoutée. C'est l'émergence de la notion de rareté du patrimoine naturel périurbain avec une première évocation du principe de sauvegarde de la nature, notamment de la Dombes, « couloir de migration des oiseaux d'échelle européenne ». L'Oream définit aussi « une ceinture verte agricole » à l'Est ; les Monts d'Or et le parc de Miribel Jonage sont confirmés dans leur vocation de « parcs » naturels et de loisir, tout comme le parc régional du Pilat, qui émerge.

Ces principes marqueront les Sdau qui se développeront dans les années 1970 et 1980 : Sdau de Givors-Vienne-Roussillon, de l'Isle d'Abeau, de l'Agglomération lyonnaise... et le Schéma directeur (décentralisé) de l'Agglomération lyonnaise en 1992.

Extrait de l'Oream 1971

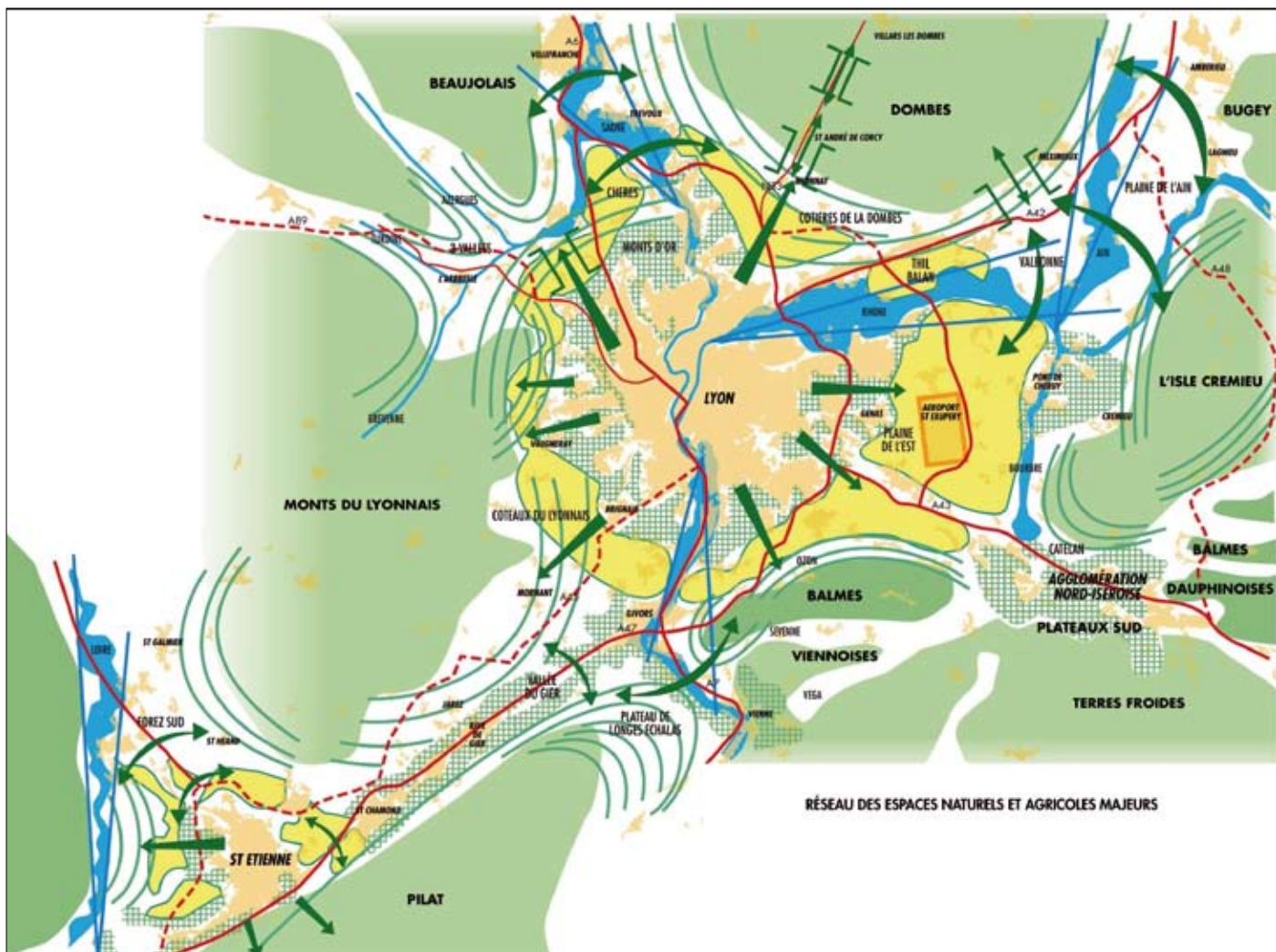


Schéma directeur Haut Rhône



La planification des espaces naturels et agricoles


Extrait de la Directive territoriale d'aménagement




RÉSEAU DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES MAJEURS

- Cœurs verts**


Territoires ressources du milieu naturel, rural, périurbain et montif. Eaux. Marnes de la vallée, corridors et végétation du patrimoine naturel et écologique agricole entre villages. Organisation de la fréquentation pour l'compatibilité avec les projets de grandes infrastructures.


- Couronne verte d'agglomération**


Environnement circulaire d'un réseau d'espaces ouverts en limite des grands fronts urbains. Eaux. Contour l'expansion urbaine en développant les fonctions (parcs, agricoles périurbaines, récréatives et éducatives) de ces territoires, maintien l'équilibre de la couronne et éviter son fractionnement par les infrastructures.


- Territoires périurbains à dominante rurale**


Zones de contact et d'échanges entre les grands sites naturels et urbains. Partes pressions résidentielles et nombreux projets d'infrastructures. Eaux. Espaces de vigilance, maintien du village, structuration du développement et maintien de ruelle en espaces ouverts agricoles de qualité, renforcement des continuités fonctionnelles et écologiques avec les cœurs.


- Trame Verte**


Principe de continuité d'espaces non-bâti à l'intérieur du tissu urbain dense. Vocation paysagère et de loisirs de proximité, complémentaires de l'espace public urbain. Eaux. pénétration de la nature en ville, maintien des corridors écologiques, attention du tissu urbain, qualité du cadre de vie, régulation des eaux de surface, liaisons avec les grands sites naturels de la couronne et des cœurs.


- Corridors d'eau**

Essence des espaces qui participent au fonctionnement direct et indirect du cours d'eau (il meurt et naît, zone d'extension maximale des crues, et plateau alluviaux liés aux zones humides). Eaux. Territoires essentiels au fonctionnement du système vert et du système eau. Prise en compte des logiques de solidarité entre bassins, du risque et de la valeur écologique de ces sites de liaison.


- Liaisons et coupures vertes**

Principe de continuité territoriale nécessaire au fonctionnement du système vert par la préservation des échanges (continuité écologique, contact et accès du public) et la structuration des paysages (coups vertes) à l'échelle métropolitaine ou locale. Eaux. Identification et prise en compte dans les documents de planification locaux, valorisation.



L'Etat, avec la Directive territoriale d'aménagement (DTA), réintroduit la notion de maillage des espaces naturels et agricoles, considéré comme un élément de leur fonctionnement, de leur reconnaissance et de leur rôle dans la structuration de l'espace métropolitain. Un principe qui fait désormais loi, puisque la DTA s'impose dans ses principes au Scot. Le livret métropolitain a été l'occasion de vérifier la compatibilité des orientations de protection et de mise en valeur des Scot adhérents à la démarche avec le schéma du réseau maillé. Dans l'intention et la cartographie, la légende commune de ce livret reprend les éléments du réseau maillé de la DTA.

Pour beaucoup de Scot, ce schéma a d'ailleurs servi de guide dans la lecture des enjeux et la hiérarchisation des protections. Le territoire de l'inter-Scot dépasse cependant le périmètre de la DTA créant parfois des difficultés d'interprétation.

Une traduction des enjeux et des orientations des Scot

Le travail engagé autour de ce livret a permis d'échanger sur les enjeux et les limites des Scot dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et des espaces agricoles. Le caractère très éclaté de cette représentation exprime toute la difficulté qu'il y a à élaborer une vision d'ensemble à partir d'un recellement de démarches locales. Ce patchwork traduit d'abord les spécificités du débat politique local et des formes de concertation des acteurs de la protection de la nature et de la profession agricole. Les Scot se rejoignent en termes d'objectifs, autour d'intentions de protection ou de gestion :

- préserver et valoriser les grands espaces de nature (« socle », « ensemble agro-environnemental », « cœur vert »),
- identifier et rendre inconstructibles les coupures vertes et les corridors écologiques,
- mettre en valeur les cours d'eau, les « axes verts »,
- exclure l'urbanisation des zones de risque,
- réserver de l'espace aux activités agricoles et valoriser les terroirs périurbains.

La superposition des 10 projets a abouti à la production d'une carte de synthèse, objet central du travail de coordination engagé par ce livret (pages 16 et 17).

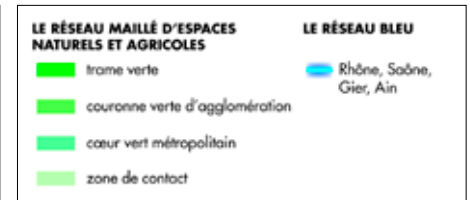
La carte des espaces naturels et agricoles métropolitains à préserver et à valoriser a fait l'objet d'un débat sur la question des continuités et de la hiérarchisation des espaces. Elle propose de rassembler les 10 Scot autour de valeurs communes traduites par des concepts graphiques et sémiologiques partagés.

Des légendes très hétéroclites (en termes de précision des postes)...

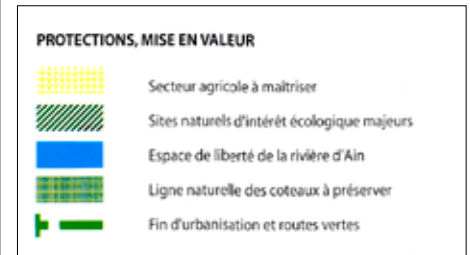
Scot Boucle du Rhône



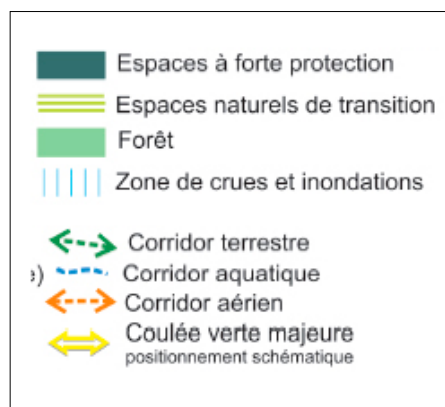
Scot Agglomération Lyonnaise



Scot Bucopa



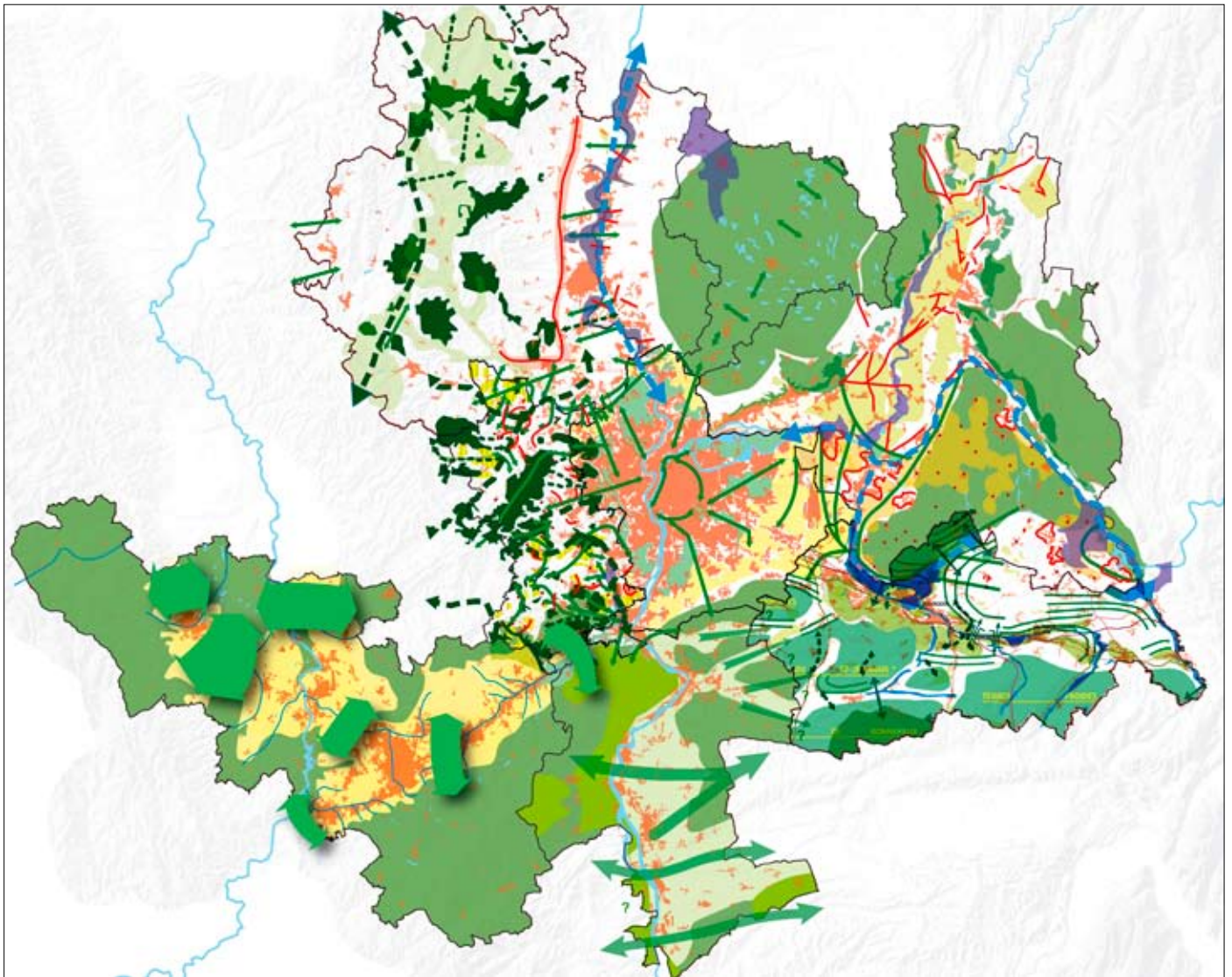
Scot Beaujolais



Scot Nord-Isère



**... un vocabulaire graphique très différent d'un Scot à l'autre,
mais des continuités géographiques qui se dessinent
et des intentions de protection et de mise en valeur convergentes**



Les Scot métropolitains se sont accordés sur une lecture commune des espaces à préserver et à valoriser, malgré une réalité géographique locale très contrastée.

Pour chacun de ces espaces, dont les limites sont en réalité entremêlées et floues, les Scot ont identifié un certain nombre d'orientations et d'actions à poursuivre pour garantir le développement durable de l'aire métropolitaine.



d es espaces métropolitains à préserver et à valoriser



Les espaces naturels et agricoles, « cœurs verts » métropolitains

Les espaces naturels et agricoles, « cœurs verts » métropolitains, sont les plus riches du patrimoine naturel métropolitain. Ils représentent des territoires ressources, points d'appui de l'armature verte métropolitaine.

Dans ces espaces sensibles à l'artificialisation, les Scot partagent un certain nombre d'orientations communes. Ils mettent en œuvre un projet d'aménagement global (« *Préserver l'agro-système dombeste* » ; « *Valoriser l'ensemble agro-environnemental du Plateau de Crémieu comprenant une mosaïque de milieux diversifiés* » ; « *Réaffirmer des enjeux de la Charte du Pilat* » ; « *Préserver les cœurs verts comme territoires ressources du territoire Sud Loire* ») qui recherche :

- un développement « équilibré », par une maîtrise volontariste de l'extension de l'urbanisation ;
- la protection des espaces agricoles qui assurent une gestion agro-environnementale du territoire ;
- la mise en valeur du patrimoine naturel (et bâti) par l'inscription pérenne de corridors écologiques et la protection des espaces naturels les plus riches ;
- l'accompagnement de l'économie touristique et de l'offre de loisirs métropolitains.



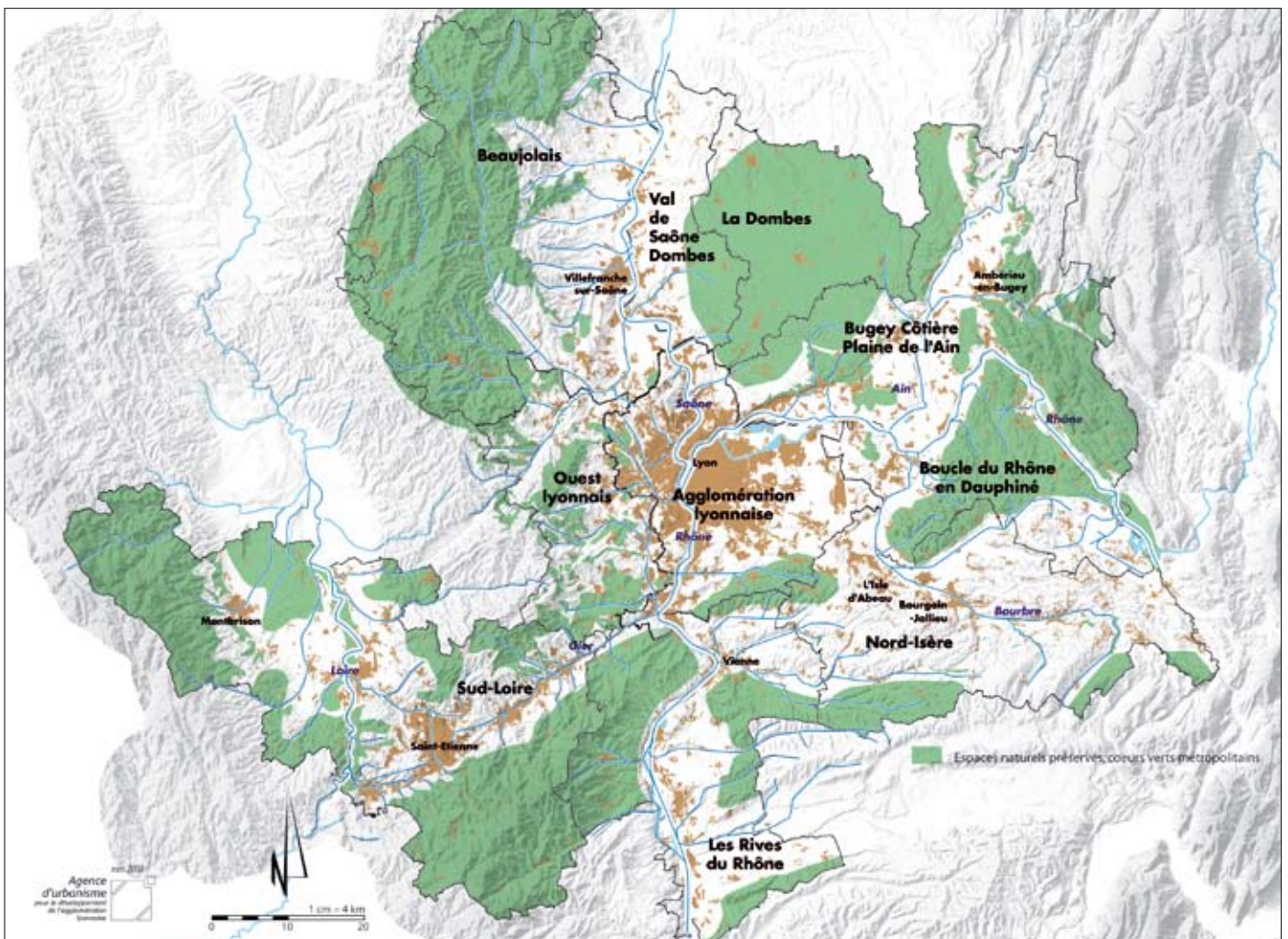
La Dombes et le Pilat, « cœurs verts » de l'armature verte métropolitaine



La Dombes des Etangs,
la vallée de l'Ain,
le plateau de Crémieu,
le Massif du Pilat,
le cœur des Monts du Lyonnais
et du Haut Beaujolais,
le plateau de Bonnevaux,
les balmes viennoises...



Les cœurs verts sont les points d'appui de l'armature verte métropolitaine, préservés et mis en valeur par les Scot. Ils concentrent une large part du patrimoine naturel régional. Proches des grandes agglomérations, ils sont revendiqués au titre de la qualité du cadre de vie et des loisirs de nature.



Les espaces périurbains fortement structurés par les activités agricoles

Les plaines et vallées urbanisées, structurées par les activités agricoles intensives

Très structurés par les activités agricoles dynamiques, ces espaces sont soumis à de fortes pressions urbaines et marqués par les infrastructures, les grandes zones d'activités et l'extension continue de l'urbanisation le long des voies de communication des vallées. Ces paysages souvent uniformes participent pleinement au cadre de vie des habitants de la métropole. La diversité des milieux écologiques est localement riche et par définition rare (« *Préserver les zones humides de l'Ozon* » Scot Sepal, « *Préserver les sites naturels classés du Val de Saône, les zones inondables et les boisements ripisylvains* » Scot Val de Saône-Dombes). Généralement plates, les plaines et vallées urbanisées constituent un potentiel de création de liaisons douces piétonnes et cyclables.

Pour ces espaces, les Scot métropolitains cherchent à :

- contrôler, au travers des documents d'urbanisme notamment, la pression foncière sur les terres agricoles, sur les ressources (eau, matériaux d'extraction) ;
- préserver les terroirs majoritairement situés sur ces espaces : espaces viticoles AOC, productions viticoles hors AOC, coteaux arboricoles, maraîchage... ;
- favoriser le développement de pratiques agricoles raisonnées.

Les vallées de la Sévenne,
de la Véga,
la plaine du Forez,
la vallée du Rhône et de la Saône,
la plaine de l'Ain...



La vallée de la Saône et la plaine de l'Ain, paysages structurés par les activités agricoles intensives





Des espaces mixtes de transition, dont les vocations paysagères et récréatives doivent être mieux affirmées



Les espaces naturels et agricoles des collines et des plateaux mités par l'urbanisation

Ces espaces, qui présentent une diversité forte, ont pour trait commun une certaine qualité paysagère marquée par leur proximité aux grands espaces naturels (des « cœurs verts » de la Dombes, du Haut Beaujolais...) ou situés sur les zones de reliefs boisés. Toutefois, la proximité des infrastructures de communication et des grandes agglomérations ont rendu très tôt accessibles ces paysages à l'ambiance rurale préservée à la conquête résidentielle. La déprise des activités agricoles, moins mécanisées et donc plus mixtes que dans les plaines céréalières, a accéléré cette évolution. Le relief, leur position de transition avec les « cœurs verts », leur proximité avec les grandes agglomérations soulignent pour les Scot de forts enjeux de mise en valeur du cadre de vie et de protection de l'environnement.

Pour ces espaces, les Scot métropolitains cherchent à :

- limiter l'urbanisation continue en pied de balme ou sur les crêtes ;
- maintenir les échanges écologiques entre les espaces ;
- maintenir des activités agricoles malgré la déprise et la pression résidentielle ;
- révéler la richesse paysagère de ces zones de reliefs très structurantes pour le paysage périurbain.

Balmes du Dauphiné, coteaux du lyonnais, enveloppe de la Dombes, balmes viennoises, coteaux du Beaujolais, contreforts du Forez et plaine de la Loire.

Les couronnes vertes (et agricoles) des agglomérations

Aux portes des agglomérations lyonnaises et stéphanoises, les espaces agricoles et naturels marquent des limites paysagères encore perceptibles et forment les couronnes vertes des agglomérations. « *Garantir le lien ville-nature en conservant des couronnes vertes périurbaines* » Scot Sud-Loire.

Sur cette succession d'espaces ouverts à dominante agricole, les Scot affirment leur volonté de :

- permettre aux fonctions agricoles, écologiques, paysagères et récréatives de se maintenir aux portes des villes ;
- marquer une rupture paysagère dans l'extension le long des axes routiers des agglomérations urbaines ;
- aménager les entrées de ville.



La plaine de l'Est lyonnais et Franc lyonnais constituant la ceinture verte de l'agglomération lyonnaise

Couronnes agricoles et naturelles stéphanoises (Gorges de la Loire, coteaux du lyonnais et du Pilat...), de l'agglomération lyonnaise (plaine des Chères, vallons de l'Ouest lyonnais, plaine de l'Est, Franc lyonnais...).





Les trames vertes de l'agglomération lyonnaise et de l'agglomération Nord-Isère pénètrent jusqu'au cœur de la ville



Trames vertes : agglomérations lyonnaise et stéphanoise, vallée du Gier, agglomération pontoise, viennoise, agglomération Nord-sère, Roussillon.

Les trames vertes désignent communément un ensemble continu d'espaces à dominante agricole et naturelle se prolongeant jusqu'au cœur des agglomérations. Dans la ville, la trame verte est en lien avec les parcs urbains et les bords de fleuve aménagés... Elle permet la pénétration de la nature en ville, le maintien d'activités agricoles et des fonctions récréatives, renforce l'agrément du cadre de vie et remplit aussi des fonctions essentielles telles que la qualité de l'air, la régulation des températures urbaines, la biodiversité, la réalimentation des nappes, la réduction des aléas naturels... De ce fait, l'effort d'intensification urbaine défendu par les Scot doit aller de pair avec la préservation et la mise en valeur d'une trame verte au cœur des villes et des « conurbations » des vallées.

Sur ces trames vertes, les Scot métropolitains privilégient :

- des politiques ambitieuses de restaurations écologiques, d'aménagement paysager, récréatif et de sensibilisation du public à l'environnement ;
- la mise en œuvre de projets de contractualisation avec les agriculteurs pour assurer la gestion de ces espaces ;
- la mise en réseau des espaces publics urbains à dominante naturelle.



Les corridors bleus des fleuves et rivières

La métropole lyonnaise s'étend sur deux grands bassins hydrographiques. Les espaces des corridors bleus métropolitains intègrent les secteurs sensibles du Rhône et de la Saône, de la Loire, mais aussi du Gier, de la Bourbre...

Dans ces corridors bleus, le Scot s'engage à :

- mettre en valeur les fleuves et les rivières comme éléments identitaires forts du territoire métropolitain ;
- participer à l'objectif de reconquête de la qualité des eaux de la directive cadre sur l'eau, en respect du Sdage et des Sage locaux ;
- contribuer à une meilleure solidarité entre amont et aval des bassins versants, notamment en termes de prévention des risques naturels (principe de précaution dans la perspective d'épisodes climatiques plus violents à l'avenir) ;
- préserver l'espace nécessaire à la restauration progressive de la valeur écologique des zones humides et des ripisylves ;
- exploiter les opportunités de création d'un réseau « modes doux » métropolitain le long de ces espaces de fortes aménités.



Gorges de la Loire et Val de Saône, corridors bleus, éléments identitaires forts du territoire métropolitain



La confluence Gier-Rhône

Vallées du Rhône, de la Saône, de l'Ain, du Gier, de la Loire... et le réseau des rivières affluentes.



Les liaisons vertes métropolitaines et corridors écologiques



Les vallons du Pilat, corridors écologiques majeurs entre la vallée et le cœur du Massif du Pilat

Les grands espaces naturels sont reliés par des enchainements d'espaces qui assurent des liaisons écologiques (corridors écologiques), paysagères, mais aussi des fonctions d'usage (modes doux, cyclables, grande randonnée...).

Ces enchainements d'espaces (à défaut, parfois, de continuités physiques réelles) sont à préserver d'une artificialisation trop forte, susceptible de mettre en péril ces fonctions d'usages.

Sur ces espaces, les Scot affichent comme objectif de :

- prendre des mesures conservatoires de restauration et d'aménagement pour les corridors écologiques ;
- développer un réseau « modes doux » depuis les grandes agglomérations jusqu'aux cœurs verts métropolitains ;
- élaborer des politiques communes de mise en valeur des sites d'interface entre deux ou plusieurs Scot.



Le vallon des Echets : une liaison naturelle à préserver entre Val de Saône et Dombes



Conclusion et perspectives

Les Scot ont permis de révéler, avec précision, les enjeux de protection sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces enjeux ont fait l'objet d'un consensus solide auprès des élus locaux, des Chambres d'agriculture et des associations de protection de l'environnement.

Le livret ouvre, quant à lui, le débat sur les ambitions et les moyens de la Métropole « Nature », en cohérence avec les grands principes du réseau maillé de la DTA. Il identifie une série d'orientations majeures dont la réalisation dépendra de la capacité de multiples acteurs détenteurs de la compétence Environnement à articuler leurs stratégies et leurs actions dans une vision métropolitaine. Les questions liées à la valorisation des cœurs verts, à l'agriculture et à la nature ordinaire seront, à cet égard, primordiales.

Ce livret pourra s'appuyer, dans la phase de suivi des Scot, sur une série d'indicateurs environnementaux, proches de ceux conçus dans le cadre de la mise en œuvre de la DTA.



Pôle Grands Territoires

18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83
www.urbalyon.org

www.inter-scot.org

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**
Coordination de la rédaction : **Philippe Mary**
Maquette : **Hervé Fayet**
Cartographie : **Robert Jessel**
Crédit photos : Agence d'urbanisme

Pour toute information sur la démarche inter-Scot,
contacter **Sybille Thirion** 04 78 63 43 90 s.thirion@urbalyon.org